

| | | |
|--|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DESJOUIS DEMECO DEMENAGEMENTS 14 BOULEVARD PIERRE CORNEILLE LUNDI 22 JUILLET 2024 Arrêté n°2024/169 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du vendredi 28 juin 2024 de la société DESJOUIS DEMECO Déménagements – Z.A Le chêne BP 66 61400 MORTAGNE AU PERCHE, le lundi 22 juillet 2024 pour le déménagement au 14 Boulevard Pierre Corneille à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** La société DESJOUIS DEMECO Déménagements est autorisée à occuper le domaine public, pour le stationnement d'un camion porteur de 10,33 mètres de long et 2,55 mètres de large soit 50m3 au 14 Boulevard Pierre Corneille à Ifs, le lundi 22 juillet 2024, de 10h00 à 19h00, afin d'effectuer un déménagement.
- Article 2 :** La société DESJOUIS DEMECO Déménagement est chargée de l'affichage du présent arrêté, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.
- Article 3 :** La société DESJOUIS DEMECO Déménagement est tenu de stationner le camion le long de la haie situé au 14 Boulevard Pierre Corneille.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - La société DESJOUIS DEMECO Déménagement.

Fait à Ifs, le 2 juillet 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE